ELABORATION DU DOCUMENT D'URBANISME DE L'EPCI ENTRE DORE ET ALLIER

PORTER A CONNAISSANCE : Servitudes d'utilité publique

- A4 - servitude d'entretien des cours d'eau non domaniaux
- AC1 - Monument historique
- AC1 - servitude de protection des monuments historiques
- AS1 - servitudes de protection de captage d'eau potable ou minéral périmètre de Protection éloignée
- AS1 - servitudes de protection de captage d'eau potable ou minéral périmètre de Protection rapprochée
- EL3 - servitude de halage et marchepied (domainde public fluvial)
- EL7 - servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - servitude d'interdiction d'accès à certaines routes
- I1 - servitude de zone de danger autour d'une canalisation TMD

I4 - servitude de protection d'une ligne électrique

- I4 - ligne aérienne HT > 130 kV
- I4 - ligne aérienne <130 kV RTE
- I4 - ligne aérienne <130 kV ENEDIS
- I4 - cable souterrain ENEDIS
- INT1 - servitude au voisinage des cimetières
- PM1 - servitude liée à un plan de prévention des risques naturels
- PM3 - servitude liée à un plan de prévention des risques technologiques

PT1 - servitude de protection contre les perturbations électromagnétiques

- Zone de garde
- Zone de protection

PT2 - servitude de protection d'un centre radio contre les obstacles

- Zone primaire
- Zone secondaire
- T1 - servitude relative à une voie ferrée
- T5 - servitude aéronautiques

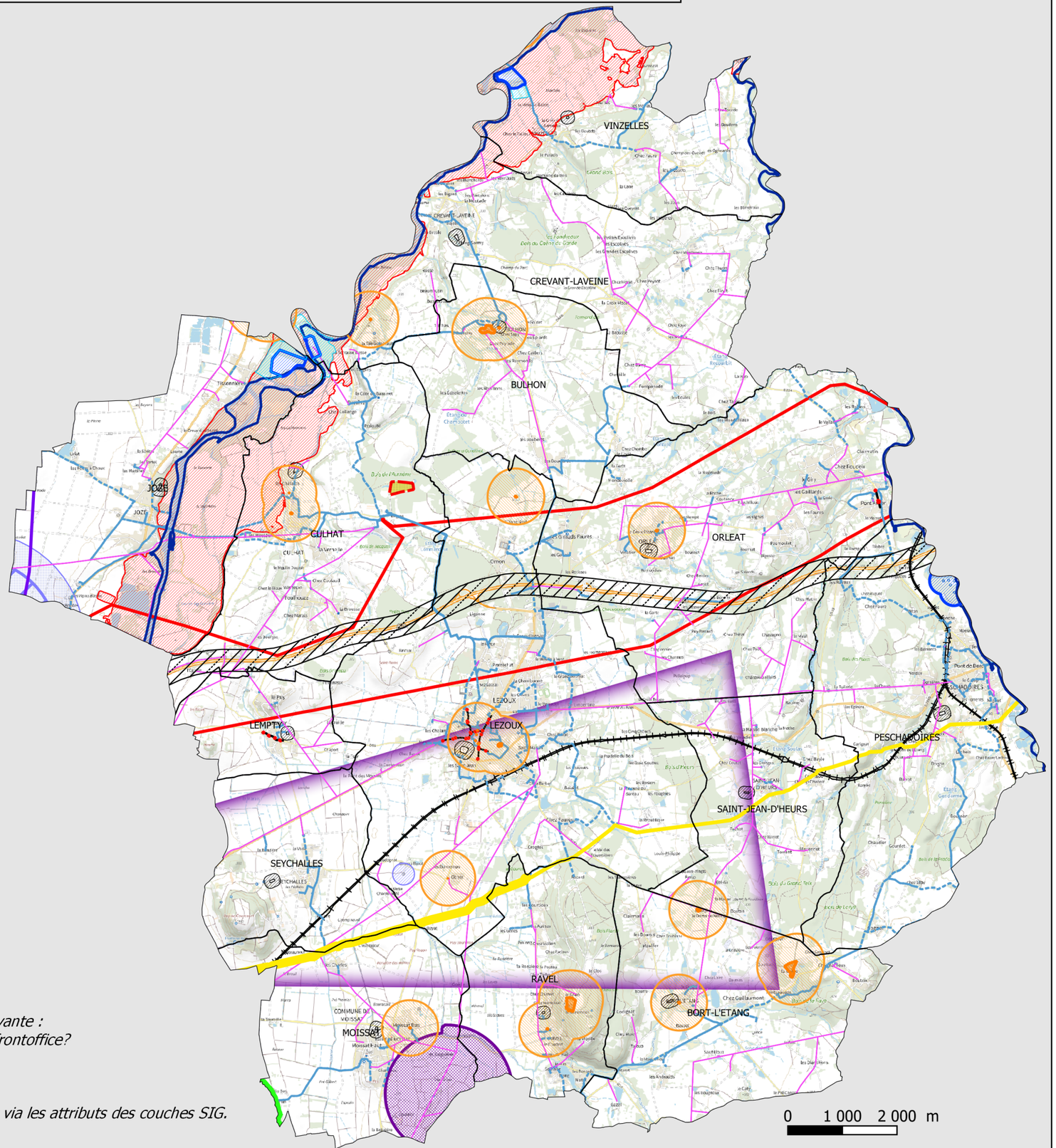

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME
Liberté Égalité Fraternité

Direction départementale des territoires

Les couches SIG des SUP sont à télécharger à l'adresse suivante : https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice?map=e8619515-4fef-4800-9420-5693b484b8fd

Les actes générant les SUP sont également téléchargeables via les attributs des couches SIG.

Edition du 04/10/2023

© IGN – SCANEXPRESS25 ® 2015